DEMANDE DE PARTICIPATION

Fêtes de Tarbes

Place du Foirail - *17 au 20 juin 2027*

1. Identification du participant

Statut : ☐ Association ☐ Professionnel / entreprise

Raison sociale / dénomination de l'association :……..

Adresse du siège social : ……..

Nom, prénom et qualité du représentant légal : ……..

Numéro de téléphone portable : ……..

Adresse électronique ……..

SIREN / SIRET (si applicable) : ……..

N° RNA (association, si applicable) : ……..

Activité(s) et produit(s) propose(s) : ☐ Boissons ☐ Restauration ☐ Autres : ……..

Responsable présent sur site (si différent) : ……..

Numéro de téléphone : ……..

2. Emplacement, prix et paiement

- Mise à disposition d'un chapiteau de 5 × 5 m et d'une terrasse de 5 x 5 m à l'avant du chapiteau, avec arrivée d'eau et alimentation électrique (puissance maximale attribuée : 6 kW).
- L'aménagement intérieur à la charge du candidat.

Tarifs 2027 :

☐	Association	730,00 €
☐	Professionnel	930,00 €

Total dû : …….. €

L'inscription n'est définitive qu'après notification écrite de Tarbes Animations.

Dès réception de la confirmation de participation aux Casetas 2027, le paiement global et en une seule fois sera soldé par virement bancaire *(pas de chèque)* avant **le 31 mars 2027.**

L'emplacement est attribué par l'organisateur ; aucune implantation particulière n'est garantie.

Toute cession, sous-location ou mise à disposition à un tiers est interdite.

3. Conditions essentielles de participation

- Dates de la manifestation : du jeudi 17 au dimanche 20 juin 2027 inclus.

- Horaires d'ouverture :

Jeudi 17 juin 2027	18 : 00 – 2 : 00 – J+1
Vendredi 18 juin 2027	18 : 00 – 2 : 00 – J+1
Samedi 19 juin 2027	18 : 00 – 2 : 00 – J+1
Dimanche 20 juin 2027	18 : 00 – 00 : 00

- Planning prévisionnel :

Mardi 15 juin 2027	A partir de 7 : 00	Livraison coffrets électriques
Mercredi 16 juin 2027	A partir de 14 : 00	Début installation/ aménagement des casetas
Jeudi 17 juin 2027	A partir de 14 : 30	Passage commission de sécurité

Ce planning reste prévisionnel. Il sera confirmé en amont de la manifestation.

- Tenir la caseta ouverte aux horaires fixés ; respecter les horaires de fermeture et cesser le service de boissons 30 minutes avant la fermeture.

- Circulation, livraisons et réapprovisionnement uniquement de 10 : 00 à 16 : 00 du jeudi au dimanche sur présentation d'un badge d'accès fourni par Tarbes Animations ; aucun véhicule dans les allées pendant l'accueil du public.

- Interdiction formelle de stationner un food truck, véhicule frigorifique sur le site des casetas.

- Utiliser exclusivement les équipements et espaces autorisés. Toute modification ou fixation sur les chapiteaux (perçage, agrafage, collage, etc.) est interdite. Les installations devront être restituées propres et en parfait état. Toute dégradation constatée sera facturée par le prestataire.

- Respecter le tri des déchets, l'évacuation des eaux usées et la collecte des huiles usagées ; maintenir les abords propres.

- Utiliser exclusivement les gobelets réutilisables désignés par Tarbes Animations, selon les modalités précisées avant l'événement ; contenants en verre strictement interdits.

4. Sécurité, électricité et restauration

- Chaque chapiteau doit être équipé d'un extincteur à poudre polyvalente et d'un extincteur CO_2 de 2 kg ; couverture anti-feu si friteuse.
 Le matériel et l'aménagement doivent être adaptés aux risques et contrôlables.

- Le participant fournit un coffret électrique conforme avec protections adaptées *(coffret de chantier refusé)*, son éclairage et ses équipements. Ne pas dépasser 6 kW ni procéder soi-même aux raccordements du réseau électrique.

- Toute activité alimentaire doit respecter les règles d'hygiène, de conservation des denrées, de traçabilité et d'information du consommateur *(notamment allergènes et prix).* Prévoir une capacité de froid suffisante, un point de lavage des mains adapté et une évacuation réglementaire des eaux usées.

- La vente de boissons alcoolisées suppose les autorisations applicables, notamment l'autorisation municipale de débit temporaire. Les alcools forts sont interdits. La vente aux mineurs et le service aux personnes manifestement ivres sont interdits.

- Respecter les règles d'accessibilité, de sécurité incendie, de droit du travail et les consignes des agents de sécurité et de Tarbes Animations.

5. Assurances, responsabilités et fin de convention

- Le participant doit fournir une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile pour l'activité et les dates concernées, ainsi que les dommages pouvant être causés aux biens et aux tiers.

- Tarbes Animations ne sera pas tenu responsable des vols, pertes, incendies ou dégradations, sauf si responsabilité est légalement engagée. Il appartient à chaque participant de souscrire les assurances adaptées à son activité et à ses équipements.

- En cas de manquement aux règles de sécurité, à la réglementation ou aux obligations contractuelles, Tarbes Animations peut imposer la mise en conformité, suspendre l'activité ou résilier la participation dans les conditions légales applicables.

6. Pièces à joindre au dossier

Dès la validation de la participation de la part de Tarbes Animations, merci de bien vouloir fournir les documents suivants **avant le 31 mars 2027 à 12 heures** :

☐ Attestation d'assurance adaptée à l'activité

☐ Justificatif d'immatriculation de moins de 3 mois (extrait RNE, extrait Kbis) ***Pour les professionnels***

☐ Preuve de virement des frais de participation

☐ Autorisation municipale de débit de boissons, à conserver sur place

☐ Documents relatifs au personnel et à l'emploi à tenir disponibles en cas de contrôle.

Le paiement se fait uniquement par virement à Tarbes Animations (*paiement unique*) :
IBAN FR76 1690 6020 2351 0115 3026 763 / BIC AGRIFRPP869

7. Déclaration et engagement

Je soussigné(e) ……., agissant en qualité de ……., déclare exacts les renseignements fournis, disposer des autorisations nécessaires à mon activité et m'engage à respecter les conditions de participation, les prescriptions de sécurité et les consignes écrites communiquées par l'organisateur.

Fait à ……., le ……..

Signature du participant (précédée de *« Lu et approuvé »)* :

Cadre réservé à Tarbes Animations

Dossier : ☐ Complet ☐ Incomplet

Décision de l'organisation :

☐ Candidature acceptée ☐ Candidature refusée

☐ Candidature acceptée sous réserve ☐ Candidature en attente

Observations / réserves éventuelles : ……..

Date de la décision : ……..

Nom du responsable : ……..

Signature :